

Envoi par courrier et par télécopieur : (418) 542-5499

Québec, le 17 novembre 2003

D^r Benoît Girard
Ministère de la Santé et des Services sociaux
3750, boulevard du Royaume
Jonquière (Qc) G7X 0A4

Objet : Projet d'aménagement hydroélectrique de la Péribonka par Hydro-Québec

Monsieur,

À la suite de la première partie de l'audience publique tenue les 16, 17 et 18 septembre derniers sur le projet précité, la commission du BAPE, chargée de l'étude de ce dossier, vous soumet la question suivante :

- Lors de votre présentation du 17 septembre 2003, vous avez suggéré que les groupes vulnérables pourraient devoir s'abstenir de consommer certains spécimens de Grand brochet provenant du réservoir projeté (DT3, p 15). Est-ce que cette observation pourrait, selon vous, s'appliquer au Touladi ?

Une réponse rapide de votre part serait appréciée, soit d'ici le 20 novembre prochain, compte tenu de l'échéancier dont dispose la commission pour ses travaux.

Il est également possible que d'autres questions vous soient acheminées ultérieurement au cours de la période du mandat.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Coordonnatrice du secrétariat de la commission